

et les autres?



LE JOURNAL DE LA **FONDATION ABBÉ PIERRE**

Abbé Pierre



Vieillir dignement chez soi : un privilège ?

© Seb. Gueffroy



© Seb. Gaudry



page 8

■ Vieillir dignement chez soi : un privilège ?



page 5

■ Pèlerinage sentimental à Esteville

pages 4/7

AGIR AU QUOTIDIEN

pages 8/12

VIEILLIR DIGNEMENT CHEZ SOI : UN PRIVILÈGE ?

page 13

ENTRETIEN : AGNÈS RAGOT, CHEF DU SERVICE HABITAT (LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES)

page 14

SURVIVRE DANS LA RUE : L'ANTCHAMBRE DE LA FOLIE

pages 16/17

LE MONDE DU LOGEMENT

pages 18/19

AGIR ENSEMBLE

page 20

L'ABBÉ, BÂTISSEUR DES CITÉS D'URGENCE

© DR

© DR



page 19

■ Trois légataires pour l'abbé Pierre

l'édito du président

Halte à l'hypocrisie!

La crise est partout. Les banques se fissurent, les constructeurs automobiles sont à l'agonie, les analystes financiers occupent les médias pour nous tenir informés, heure par heure, de la santé du CAC 40... Mais l'homme, celui que je croise chaque matin, où est-il ? Qui lui prête attention ?

N'oublions pas que les victimes de cette crise sont d'abord des personnes. Et que les premiers touchés sont les plus fragiles, notamment les personnes âgées.

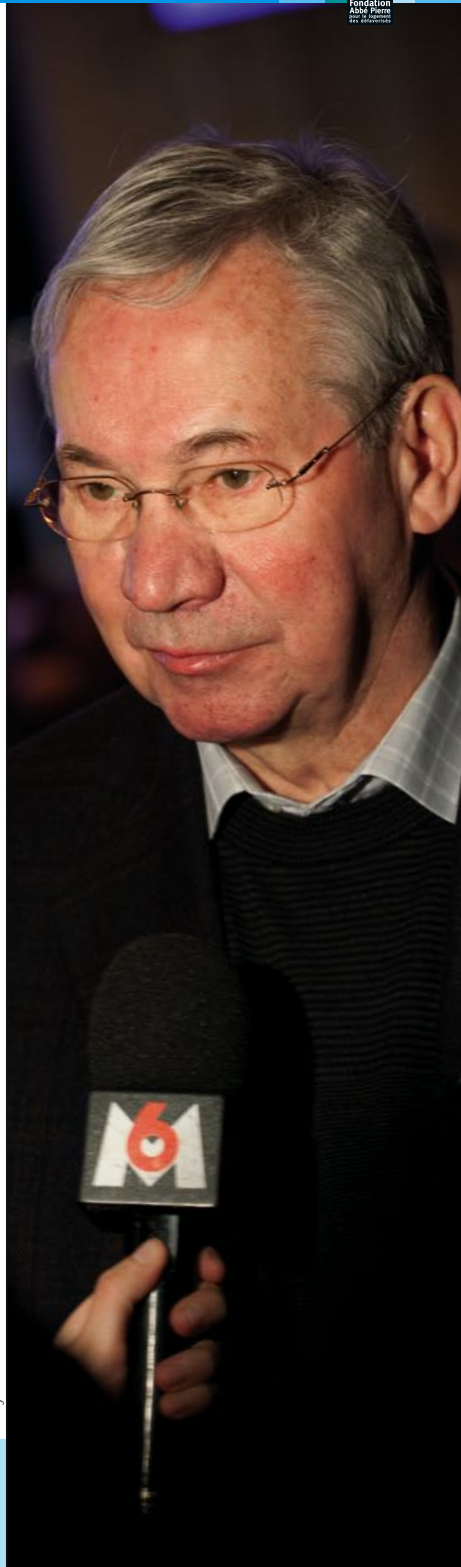
Depuis des mois, les associations de solidarité soulignent leur forte augmentation dans les dispensaires, pour un soin, un peu d'écoute. Ou pour un simple repas.

Alors, agissons pour dénoncer les injustices générées par le monde dans lequel nous vivons.

Oui, nous sommes en guerre contre la misère et la détresse humaine, deux maux qui n'ont pas d'âge.

Raymond Etienne

Président de la Fondation Abbé Pierre



POURQUOI VOTRE JOURNAL S'APPELLE "ET LES AUTRES ?"...

C'est en hommage à une habitude qu'avait l'abbé Pierre que la Fondation a fait le choix de dénommer votre journal ainsi. En effet, tous les courriers que signait notre fondateur portaient cette inscription.

*et
les autres ?
Abbé Pierre*

© Ljubiša Dabinić

"Et les autres ?" est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des Défavorisés : 3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 45 - www.fondation-abbé-pierre.fr ISSN : N° 1245 - 3 420. Publication trimestrielle
Commission paritaire n° 0508 H77081. Abonnement annuel : 3 €, prix au numéro : 0,75 €. - **Service Donateurs : 01 55 56 37 25**
Président : Raymond Etienne. Directeur de la publication : Patrick Doutreligne. Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Gilles.
Rédacteur en chef : Yves Colin. Conseillère éditoriale : Anne-Marie Cattelain Le Dû.
Secrétaire de rédaction : Michèle Santonastaso. Journaliste : Delphine Picard. Maquette : Thierry Laurent.
Impression : ADI Graphiques, 8 rue Saint-Pierre 94200 - Charenton-le-Pont. Routage : Presto.
Ce numéro comporte également un encart sur une partie de la diffusion.





■ LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX EN ZONE RURALE

Lancé en septembre 2008 le programme “2000 toits pour 2000 familles” a déjà identifié 119 projets permettant la réalisation de 615 logements. Certaines opérations ont démarré comme à Grisy-Suisnes, petit village de Seine-et-Marne. La Commune a recensé 40 familles en situation de mal-logement, femmes seules avec enfants, salariés à petits revenus, occupants d’habitats précaires. Elle a décidé de signer un projet de réhabilitation avec l’AIPI, Ateliers pour l’Initiation, la Production et l’Insertion. Sept logements très sociaux sont terminés dont l’un accessible aux personnes handicapées et deux économiques en charges d’énergie. La Fondation finance cette opération qui répond aux critères prenant en compte la problématique de maîtrise des coûts énergétiques. ■



Grisy-Suisnes avant et après réhabilitation



© DR

Droit au logement opposable

60881 recours ont été introduits en 2008 dans le cadre de la loi Dalo, dont les 2/3 en Ile-de-France.

Un avenant vient d’être voté permettant, en région parisienne, de proposer aux bénéficiaires un appartement en dehors de leur département. Un projet qui ne prend pas en compte l’éloignement domicile-travail...

■ Burkina Faso : après la pluie, l’entraide

En 2006, un déluge balaie 700 maisons dans la région de Gorum-Gorum. L’ASD, association solidaire lyonnaise, se mobilise immédiatement. Elle



© DR

se tourne vers la Fondation Abbé Pierre qui débloque deux fois 40 000 € pour la construction de 200 maisons et 15 000 € pour un foyer d’enfants. En décembre dernier, une mission de la Fondation a constaté que 75 des maisons traditionnelles prévues ainsi que le foyer pour enfants étaient déjà terminés. Le chantier se poursuit avec la participation active des familles bénéficiaires.. ■

■ Recueillement en mémoire de l'abbé Pierre

« Maman vient de mourir. Elle était très modeste mais offrait chaque année un peu de sa retraite pour aider les sans-abri. Je suis venue de Nantes déposer la clé de sa maison à côté de toutes les autres, persuadée qu'elle apprécierait ce geste », murmure Jeanne, 69 ans, émue, avant de s'éclipser, discrète. Car aux côtés des nombreuses personnalités, comme Bertrand Delanoë, maire de Paris, ils étaient là, fidèles, donateurs, bénéficiaires, parrains, jeunes

sans domiciles des Boutiques Solidarité de Valenciennes et de Gagny pour l'inauguration de la dalle de clés en souvenir de l'abbé Pierre et de son combat. ■



© Seb. Gradyfroy



Les clés des sans-abri de Valenciennes

© D.R.

Nolwenn Leroy à Paris le 22 janvier

La newsletter, une info rapide et réactive

La première édition de la newsletter de la Fondation a été envoyée à plus de 6 000 exemplaires à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de l'abbé Pierre.

Par ce nouveau moyen de communication, la Fondation souhaite sensibiliser et informer sur ses actions, mobiliser contre le mal-logement.

Elle paraît chaque mois, est destinée aux donateurs et aux signataires du Manifeste de la Fondation.

Vous pouvez aussi la recevoir sur simple demande en vous inscrivant sur le site de la Fondation. :

www.fondation-abbe-pierre.fr

■ PÈLERINAGE SENTIMENTAL À ESTEVILLE



© D.R.

Ils rêvaient de découvrir la dernière demeure de l'abbé Pierre. Un rêve concrétisé pour les résidents de la Pension de famille de Woippy près de Metz. Grâce au budget "Activités" de la Pension et à une participation individuelle de 10 €, sept d'entre eux ont passé un week-end à Esteville, au cœur du bocage normand, émus de découvrir la communauté où l'Abbé s'était retiré, sidérés par le dénuement de sa chambre, amusés par son atelier de bricolage, recueillis devant la tombe qu'il partage avec Lucie Coutaz, son assistante, et ses premiers compagnons. « Les résidents regardent souvent les photos avec l'impression d'avoir vécu un moment privilégié, d'échange et de proximité avec l'abbé Pierre. » confie Régine Bernadinis, l'hôtesse de la Pension de famille. ■



■ Rock'n Beach Soccer, sur le terrain de la générosité.

Le week-end du 28 février, l'enceinte des Arènes de Metz s'est métamorphosée en plage pour accueillir la Rock'n'Beach Soccer Solidarity Cup. Cet événement proposé par Eric Cantona et ses frères, parrains de la Fondation, allie spectacle sportif, concerts de qualité et animations. En apothéose, le match de gala disputé entre des personnes sans abri, des élus locaux, des parrains de la Fondation : Patrick Bosso, Abdelatif Benzazi, Christian Karembou et Éric Cantona lui-même. L'intégralité de la recette de cette manifestation, soit 31 500 € a été versée à la Fondation pour contribuer, entre autre, au financement de son programme "2000 toits pour 2000 familles". ■



© DR

Présentation du Rapport en région

13 mars : Marseille

16 mars : Lille

19 mars : Pont-à-Mousson

2 avril : Mittelwihr

3 avril : Lyon

14 mai : Vannes

■ RAPPORT 2009 SUR L'ÉTAT DU MAL-LOGEMENT : L'OUTIL DE RÉFÉRENCE

Plus de 1600 personnes ont assisté le 3 février à la présentation du Rapport sur l'état du mal-logement par la Fondation. Deux grandes thématiques ont été exposées cette année : "Personnes âgées et logement : le retour de la précarité" et "Vivre en territoire d'exclusion : la pénible dérive des quartiers oubliés". Le rapport peut être téléchargé sur le site ou commandé à la Fondation 3, rue de Romainville 75 019 Paris. Généralement

le ministre du Logement participe aux conclusions de cette présentation. Cette année, Christine Boutin, a fait savoir qu'elle ne se déplacerait pas « car sa loi était la réponse au Rapport de la Fondation. » Cette déclaration signe-t-elle l'envoi aux oubliettes de la promesse de 2008 lorsque la Ministre, devant les participants au RML, avait déclaré qu'aucune commune en France n'échapperait au respect de la loi SRU ? ■



© Lyubisa Dubnitskic

© DR

■ LA CULTURE CONTRE L'EXCLUSION

Pensions de famille et Boutiques Solidarité imaginent des animations culturelles afin de "reconstruire" des personnes sans-abri. Des artistes ont participé à un séminaire au Centre dramatique national de création contemporaine de Gennevilliers, pour aider le personnel de ces structures à monter des activités qui tiennent la route. « *Ce sont toujours des échanges d'une grande qualité, qui m'apportent beaucoup sur le plan humain* » a confié Marie-Christine Barrault, marraine de la Fondation.

■ Monter sur les planches pour remonter la pente

Claudy Bouderbane, responsable des Boutiques Solidarité de Bourges et de Vierzon, croit dur comme fer au théâtre comme vecteur de socialisation. Il a réussi à organiser un atelier Théâtre auquel participent neuf "accueillis" de 19 à 52 ans. Un challenge qui tient la route, grâce à l'investissement de Marie-Christine Barrault qui consacre certains de ses jours de relâche à l'encadrement des apprentis acteurs et aux directeurs de théâtres locaux qui mettent leur scène à disposition pour les répétitions et les représentations à venir. ■



© DR



■ UNE BÉNÉVOLE EN ÉTAT D'ALERTE

Depuis huit ans, Chantal Dufourny est bénévole pour la Fondation en Bretagne. « *Travailleur social, je cherchais du travail pour les personnes marginalisées. J'ai constaté qu'il fallait souvent aussi leur trouver un logement. C'est ainsi que je suis entrée en contact avec la Fondation et suis devenue bénévole. Mon rôle : veiller et alerter, c'est-à-dire signaler les personnes "oubliées" des services sociaux.* » Comme Bernard et Raymond, 70 ans et 73 ans, locataires d'une ferme insalubre que le propriétaire refuse de remettre en état. Dans le cadre des programmes "SOS Taudis" et "2000 toits" de la Fondation, une solution devrait être trouvée avant la mi-mai pour redonner à ces messieurs, qui toute leur vie ont travaillé toute leur vie, un cadre de vie décent. ■

Territoires

TOULON

Le sport joue solidaire. Pour la 7^e année, des "sportifs d'un week-end" participent à des tournois de football et pétanque dans le cadre des Rencontres nationales de sports solidaires. Cette année, la manifestation se déroulera les 6 et 7 juin. Des équipes des Boutiques Solidarité et des Pensions de famille de la Fondation y prendront part.

MONTPELLIER

la Fondation à l'action ! Le 7 mars dernier, lors de la première Journée de lutte contre les exclusions, la Fondation Abbé Pierre a installé sur l'Esplanade de la Place de La Comédie, un container conçu comme une déambulation. Cette installation visuelle et sonore, aborde des thèmes qui constituent un véritable témoignage des formes d'exclusions par le logement. Les salariés et les bénévoles de la Fondation ont fait connaître leur combat et recueilli de nombreuses signatures du Manifeste contre le Mal-logement.

LYON

Le 15 avril, la nouvelle Agence régionale de la Fondation a été inaugurée. Elle ouvrira une permanence d'accueil, d'information et d'orientation concernant l'accès aux droits pour les publics mal logés. Son adresse : 283, rue de Créqui 69000 – Lyon Tél. : 04 37 65 16 52.

Vieillir dignement chez soi

Quelques chiffres

La France compte **64,3 millions d'habitants**

14 millions ont plus de 60 ans, soit **21,7 % de la population.**

6,5 % des retraités, soit 900 000, vivent sous le seuil de pauvreté avec un revenu inférieur à **817 € par mois.**

598 500 personnes de plus de 65 ans perçoivent le minimum vieillesse, soit **621,27 € par mois.**

60 % des femmes sont bénéficiaires du minimum vieillesse.

7,6 % des femmes âgées de 65 à 75 ans sont pauvres contre **6,1 % des hommes.**

454,63 € est le revenu minimum d'insertion pour une personne seule.



un privilège ?

■ *« Urgent. Retraité cause expulsion recherche logement » : cette annonce, parue dans le quotidien Libération à la mi-janvier, n'a rien d'exceptionnel. De plus en plus de personnes âgées se retrouvent dans la précarité, parfois à la porte de leur domicile et ne peuvent finir leurs jours là où elles ont passé leur vie... »*

■ **G**illes, a rangé sa mobylette depuis longtemps. Trop dangereux. Les gros soucis de santé se sont succédés depuis 2000 et l'ont fait vieillir d'un seul coup. La "mob" est là, parmi les cartons, près du grand bahut de sa mère. Elle « fait partie des meubles » et attend comme le reste depuis plusieurs mois. Mais le compte à rebours a commencé, Gilles devrait regagner la maison familiale cet été. Se retrouver enfin chez lui, au milieu de ses souvenirs, à cultiver son jardin et à élever ses quelques moutons. « De quoi me nourrir et mettre un peu de beurre dans les épinards ! » Accolée à la Nationale, la maisonnette cache un petit verger devenu moribond qui attriste le seul fils attaché aux murs maternels. « Je ne pouvais pas racheter

les parts de mes frères et sœurs. 40 000 €, je ne les avais pas ! Et je ne pouvais pas imaginer vendre la maison... » Gilles retrouve seulement le sourire quand il évoque l'association "Une famille, un toit 44" qu'il a contactée en

dernier recours, alors que les siens menaçaient de le faire expulser.

« Pour nous, cette histoire est typique de ce qu'il faut faire dans le cadre d'une succession difficile. Nous avons racheté la maison et donné leur part aux



■ Gilles va pouvoir se réinstaller dans la maison de famille grâce à l'association "Une famille, un toit 44".

© DR



© DR

autres ; Gilles nous a laissé la sienne en échange d'un droit d'usage à vie de la maison, » précise Yves Aubry, responsable de l'association. L'amortissement des travaux de rénovation a été calculé en fonction des faibles revenus de Gilles, allocation logement comprise. Le chantier va débuter courant avril et Gilles donnera un coup de main quand il le pourra. « C'est normal que je puisse retourner vivre là-bas. C'est moi qui ai toujours entretenu. J'aurai une douche et le chauffage au fuel... ça sera le grand confort ! C'est sûr, je vais débiter une nouvelle vie... »

■ Joseph, après un séjour en maison de retraite retrouve son domicile dont les travaux ont été financés par l'ANAH, la Mutualité sociale agricole et "Une famille, un toit 44".

Sorti de l'oubli

Joseph, 62 ans, est encore stupéfait. Autant de confort en si peu de temps, il n'imaginait pas cela possible. Encore moins que les travaux lui éviteraient l'exil. « La maison de retraite, j'y ai passé 3 mois et 4 jours. Plus jamais ! Il faut se lever et se laver à heures fixes, il faut parler avec les gens... » Joseph a pourtant bien failli ne pas retrouver son domicile après un grave accident cérébral survenu l'été dernier. « C'est grâce à la rénovation qu'il a pu rentrer chez lui... il était hors de question qu'il vive dans un logement insalubre, »

note Yves Aubry. Depuis que le logement est décent, tout a changé dans le quotidien de Joseph. Il bénéficie d'une aide ménagère et ses repas lui sont portés à domicile. L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la Mutualité Sociale Agricole et un prêt solidaire émis par "Une famille, un toit 44" ont financé les travaux qui ont définitivement fait disparaître la grande pièce principale en terre battue.

Aujourd'hui, Joseph rembourse 75 € par mois ponctionnés sur sa petite retraite d'agriculteur. « Je ne regrette pas, je suis plus heureux qu'avant » dit-il timidement, avant de poursuivre en souriant : « Tout le bourg est venu me voir... même le châtelain ! » Et Joseph sert le café à quiconque s'arrête chez lui. C'est le début d'une retraite

heureuse où le lien social a trouvé sa place... D'ailleurs, Joseph s'inquiète pour sa voisine « *qui vit les volets fermés et qu'on ne voit pas. Il faudrait aller lui rendre visite...* »

Indispensable solidarité

S'en sortir et rester chez soi... un désir partagé à la ville comme à la campagne. Anne vit en Seine-et-Marne, aux portes de Melun. Jeune retraitée, elle partage depuis un an et demi sa maison avec Rislène, étudiante en Droit. « *J'avoue que je n'ai pas eu le choix : pour payer les étu-*

des et le logement de mes deux enfants à Paris et à Troyes, il me fallait augmenter mes revenus. Aujourd'hui, je considère notre expérience de vie commune comme une chance réciproque. » Rislène, 20 ans, approuve : « *Mes parents me savent en sécurité ici et c'est rassurant aussi pour nous, de vivre côte à côte.* » Un tour de clé et un quart d'heure de marche avant de se retrouver à la fac, Rislène apprécie sa chance. « *Avant, j'avais 6 heures*

■ **Une solution : la cohabitation solidaire pour partager les frais et rompre la solitude.**

de transport depuis chez mes parents. J'ai tenu un mois. Puis j'ai cherché une chambre, mais c'était cher. 300 € pour une petite pièce vétuste... Aujourd'hui, pour 100 € de moins, je dispose d'une grande chambre et d'un coin sanitaire. En plus, ici, je me sens chez moi. » Partager son logement pour pouvoir assumer ses charges, de plus en plus de personnes âgées font le pas. Aujourd'hui, "Le PariSolidaire" a dépassé les 1 000 cohabitations réussies. « *En 5 ans, nous avons créé un réseau sur une trentaine de villes. Nous avons une charte et nos jeunes adhérents ne doivent pas seulement*

Femmes âgées à la rue

Cette enquête, unique en son genre, a été réalisée fin 2007-début 2008 auprès de 26 femmes âgées de 50 à 65 ans, sans domicile.

» La grande majorité d'entre elles a passé plusieurs années dans la rue et a vécu entre 1 mois et 5 ans en structure d'hébergement.

» Elles se sentent mieux et plus rassurées dans un lieu d'hébergement pérenne, Pensions de famille, CHRS, plutôt que dans un hôtel ou un centre d'hébergement d'urgence où elles souffrent de manque de liberté.

» Toutes affirment que le logement est la première condition de réinsertion. Un toit permet de ne plus être considéré comme un poids par ses amis, ses proches et par la société en général.

» Un toit permet d'éviter les agressions et la honte.

Enquête de la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES)





Le PariSolidaire

Cette association, présente aujourd'hui dans les grandes villes, a pour but de créer un réseau de solidarité intergénérationnelle. Son idée est simple : mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement et des seniors désireux de compagnie, de partage des tâches de la vie quotidienne ou d'un complément de revenus...

Le PariSolidaire, contact :
01 42 27 06 20



© Seb. J. Godfrey

chercher "un bon plan". Il faut qu'ils s'impliquent, il doit y avoir une vraie relation de confiance... N'oublions pas que ça n'est pas vraiment naturel d'ouvrir sa porte à un étranger ! » précise Aude Messéant, la fondatrice. En adhérant à l'association, un étudiant se loge à Paris dans de très bonnes conditions pour 380 € environ. « *Le jeune n'a aucun service à rendre à la personne âgée, c'est sa présence et un respect mutuel qui sont demandés avant tout.* » Cette année, les demandes ont battu les records... Plus de



© Fotolia

2000 étudiants se sont inscrits à la dernière rentrée universitaire.

Du particulier au collectif

« *La crise du logement, je l'ai connue moi aussi ! Nous ne trouvions pas à nous loger après la guerre et nous avons donc vécu chez mes beaux-parents. C'était loin d'être facile !* » Geneviève habite depuis

50 ans l'appartement familial qui donne sur le square des Batignolles à Paris. À plus de 80 ans, elle a déjà eu plusieurs jeunes filles chez elle. « *Ça couvre mes charges et ça m'empêche de vieillir ! On partage la cuisine et la salle de bains, c'est moi qui m'adapte car je n'ai pas de contrainte.* » Cristina, Espagnole, installée chez Geneviève depuis octobre dernier, fait des études de traductrice à l'université de Paris-Dauphine. « *J'avoue que c'est bien plus chaleureux et confortable qu'une chambre en résidence !* » Pourquoi limiter ce principe du partage et de la convivialité aux particuliers ? Sans attendre la moindre incitation gouvernementale, 3 bailleurs sociaux d'Ile-de-France ont sollicité "Le Pari Solidaire" pour créer du lien social auprès de locataires seniors isolés. Installé dans un studio équipé par l'association, chaque jeune rend visite à 3 personnes âgées logées à proximité, en échange d'un loyer très modeste... une ini-



© Seb. J. Godfrey

Témoignage

Les petites unités de vie, une solution d'avenir

tiative née il y a 3 ans et promise à un bel avenir. Autre expérience exemplaire, dans le Cantal, où le Conseil général a participé au financement de 8 maisons d'hôtes accueillant chacune au maximum 3 personnes âgées. La famille d'accueil est rémunérée et logée, en contrepartie de ses services auprès des seniors. Préparation des repas, lingerie, ménage, promenades et moments de vie partagés permettent un quotidien "comme chez soi" en résolvant les problèmes de dépendance et d'isolement.

Une solution chaleureuse

Côté facture, le coût est à peu près le même que dans une maison de retraite, sans l'anonymat et le traumatisme que cette solution représente. « C'est très positif car les personnes âgées évitent la maison de retraite où elles se retrouvent souvent au milieu de soixante inconnus. Les liens sont bien plus faciles quand on est peu nombreux. De plus, elles restent dans leur commune », précise une des salariées de l'association "Les Cités cantaliennes de l'automne".

À petite échelle, les initiatives solidaires ne manquent pas et chacun sait combien elles sont vitales... Alors, pourquoi les vraies mesures qui favorisent le lien social et évitent ainsi nombre d'exclusions sont toujours aussi peu évoquées par les pouvoirs publics qui compatissent sans prendre leurs responsabilités ? ■

Depuis 1946, "les petits frères des Pauvres" accompagnent les personnes de plus de 50 ans souffrant d'isolement et vivant dans la précarité. Salariés et bénévoles soutiennent aujourd'hui quelque 10 000 personnes vieillissantes. Agnès Ragot, chef du service Habitat nous apporte son point de vue sur le rapport au logement qu'elles entretiennent.



Agnès Ragot

© Iphigénie Damilovic

Le gros problème que nous rencontrons avec les personnes âgées, c'est qu'elles sont rarement demandeuses. Elles vivent isolées et repliées sur elles-mêmes. Paradoxalement, plus elles sont mal logées — avec des risques pour leur santé —, plus elles se sentent en sécurité chez elles ! Il y a donc un très gros travail d'écoute et de dialogue à effectuer.

Les situations cachées sont très complexes, et nous tenons à respecter avant tout les personnes. Pour les accompagnants, chaque cas est délicat... les plus âgés ont la hantise de quitter leur domicile et préfèrent taire leurs conditions de vie. Un séjour en dehors de chez soi équivaut à un déracinement, quelle qu'en soit la durée.

Les expériences les plus fréquemment réussies en maisons de retraite sont celles où les résidents restent proches de leur ancien quartier. Pour favoriser le maintien à domicile, nous rachetons parfois des appartements et aidons les personnes à financer les travaux nécessaires. Ensuite, tout s'enchaîne : l'occupant reprend goût à la vie, l'aide ménagère peut intervenir... l'effet déclencheur est très positif ! Nous gérons également des Maisons-relais et de petites unités de vie à Paris et en province qui sont bien insérées dans le tissu local. On y favorise la mixité en y logeant des jeunes... Car en fait, ces deux catégories d'âge rencontrent les mêmes difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Il faut que les pouvoirs publics nous aident à aller dans ce sens... À ce niveau, nous sommes bien en retard par rapport à nos voisins allemands et belges.



Survivre dans la rue... l'antichambre de la folie



© Benoît Teillet

Président, fondateur du Samu social 75, Xavier Emmanuelli, médecin et ancien ministre de l'Exclusion, est affirmatif : la majorité des personnes vivant à la rue souffre de troubles mentaux non pris en compte. Et qui compromettent leur éventuelle réinsertion.

■ **P**our les côtoyer en permanence, Xavier Emmanuelli connaît bien les gens qui n'ont d'autre domicile que la rue et s'interroge depuis longtemps sur leur souffrance et leur état mental. « En 1970 la France a fermé ce qu'on appelait les asiles, ces établissements – où l'on plaçait pour les protéger d'eux-mêmes et pour protéger la société –, les gens déclarés "fous". Je ne plaide pas pour leur réouverture, car les aliénés vivaient une situation contrainte de privation de liberté, mais ils étaient soignés, alimentés, hébergés.

armés pour les prendre en charge et que ce n'est pas leur rôle. Ces gens sont ni plus ni moins abandonnés, laissés à la dérive, sans soins. Difficile de donner un chiffre mais ils constituent environ le tiers de la population sans abri. »

Une responsabilité collective

À ces malades psychiques s'ajoutent tous ceux qui un jour perdent leur logement. Affrontant la rue, c'est être confronté à un monde dur, où il faut se battre quotidiennement pour survivre. En quelques mois, la plupart présente des troubles du comportement inquiétants et 85 % d'entre eux deviennent alcooliques. Une addiction qui relève elle aussi d'un suivi médical spécifique. Au départ l'alcool soigne les douleurs et les angoisses, il autorise une certaine convivialité. Ensuite, il détruit irrémédiablement. En six à douze mois, le mal est fait, estime Xavier Emmanuelli. De micro-échec en micro-échec, de verre en verre, l'homme à la rue dégringole. Dès lors, il ne s'agit plus seulement de le loger mais de l'accompagner pour qu'il retrouve les instincts de vie en société et non de survie. Or, qui s'en inquiète en dehors de quelques organismes d'entraide ? Personne ! » C'est, davantage qu'un drame individuel, une responsabilité collective. ■

« Ces malades sont ni plus ni moins abandonnés, laissés à la dérive, sans soins... Ils constituent environ le tiers de la population sans abri. »

Le drame, c'est qu'on a abandonné ces structures sans prévoir de solutions de remplacement pour des raisons humanitaires par ailleurs louables. Or, ces personnes, malades chroniques et en l'absence d'un environnement familial, se retrouvent aujourd'hui à la rue, sans aucun suivi. Les services psychiatriques des hôpitaux estiment qu'ils ne sont pas

Un impôt solidaire

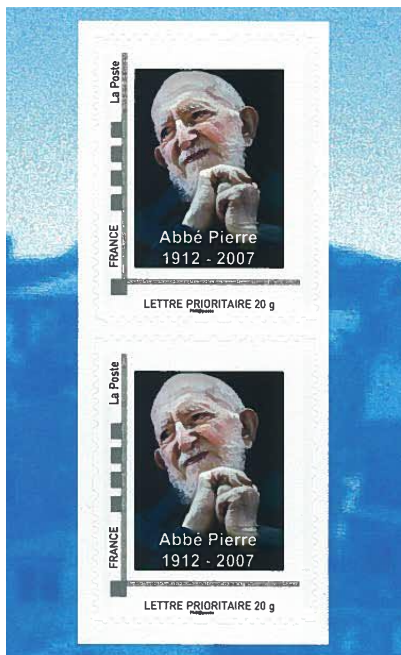
Je n'ai pas un gros patrimoine mais, compte tenu de l'inflation des prix de l'immobilier dans la région lyonnaise, je suis redevable de 1 000 € environ au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune. Une amie m'assure que je peux verser une certaine somme à la Fondation Abbé Pierre qui viendrait en déduction de l'impôt dû. Est-ce exact ? Comment puis-je procéder ?

■ Marie-Christine D., Lyon

Votre amie a parfaitement raison puisque la loi TEPA d'août 2007 permet de déduire 75 % du montant des dons effectués au profit de fondations reconnues d'utilité publique, dont la Fondation Abbé Pierre, dans la limite de 50 000 €. Dans votre cas, si vous donnez 1 000 € à la Fondation par exemple, vous pourrez déduire 750 € de votre impôt de solidarité sur la fortune du montant de votre Impôt Sur la Fortune et ne verser réellement que 250 € d'impôt.

Pour que cette déduction soit prise en compte sur l'ISF 2008, à déclarer avant le 15 juin 2009, il faut que votre don parvienne à la Fondation Abbé Pierre au plus tard le 5 juin. Nous vous adresserons le reçu fiscal à joindre à votre déclaration.

N'hésitez pas à appeler notre service donateurs : 01 55 56 37 25.



Un timbre à l'effigie de l'abbé Pierre

J'ai reçu récemment une lettre avec un timbre à l'effigie de l'abbé Pierre. J'ai essayé de me le procurer, en vain, à mon bureau de poste. Est-ce un vrai timbre ? Où peut-on l'acheter ?

■ Michel P., Chartes

Oui, c'est un timbre mais c'est avant tout un souvenir de l'abbé Pierre édité par la Fondation pour commémorer le deuxième anniversaire de sa disparition. La pochette comprend 4 vrais timbres à l'effigie

de l'Abbé, destinés à affranchir des lettres au tarif normal, deux citations et une photo de l'Abbé. Elle est disponible au prix de 5 € auprès du service donateurs : 3 rue de Romainville 75019 Paris

Les maisons à 15 €, l'arnaque

Madame Boutin a présenté la solution miracle que constituerait pour les personnes à faibles revenus l'achat d'une maison à 15 € par jour. C'est une initiative malencontreuse, je l'affirme pour avoir souffert enfant d'une idée semblable.

En 1954, mes parents étaient concierges rue Saint-Paul à Paris. Nous étions 4 enfants et vivions normalement, heureux. Mes parents, hélas, ont pu bénéficier de la loi Loucheur et du plan Courant permettant aux ménages modestes d'accéder à la propriété. Je peux vous assurer que, dès lors, notre quotidien s'est dégradé. Car pour faire face aux échéances, nous nous sommes privés de tout, même de nourriture. Bonne élève je n'ai pas pu continuer mes études car à 16 ans il a fallu que je travaille pour donner ma paie afin de payer cette maudite maison et son entretien. C'est un souvenir terrible. Aujourd'hui, ma mère est en maison de retraite et le prix de l'appartement ne permet même pas de couvrir ses frais. Alors quel bénéfice ?

■ Annick L., Paris



Aidez-nous ! Abonnez-vous

Oui, je décide de m'abonner

au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : **«et les autres?»**
3 € pour 4 numéros par an.

Pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats.

Mme

Mlle

M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

e-mail :

Règlement : chèque bancaire chèque postal libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant à notre fondation. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse (et si possible les références du message que vous avez reçu).



Réhabilitations : l'État à la traîne

Baisse très sensible du nombre de logements améliorés ou réhabilités avec l'aide de l'État ces derniers mois.

209 400 logements ont été réhabilités en 2007 contre **352 000** en 2000, soit **41 % de moins en 7 ans.**

Un grave désengagement tant dans le parc privé que dans le parc public qui ne permet plus le maintien d'un niveau de confort répondant aux normes légales et aux exigences du Grenelle de l'Environnement.

Les Hlm, ce sont

4,2 millions de logements locatifs ou foyers.

16 % de résidences principales.

10 millions de personnes logées dont **20 %** bénéficient d'une aide personnalisée au logement.

Des loyers **2 fois moins élevés** que dans le secteur privé.

■ Patronymes discriminatoires

Décrocher un rendez-vous avec un loueur dès lors qu'on décline un patronyme africain est un véritable parcours du combattant. Le même appel renouvelé avec l'énoncé d'un nom français aboutit, lui, à une visite d'appartement.

On le savait, mais la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) l'a vérifié en menant, en septembre dernier, une enquête téléphonique, appelée testing, auprès d'agences immobilières à Paris.

■ EXPOSITION : BILLETS "SOLIDAIRES"

L'exposition "Habiter Écologique. Quelle architecture pour une ville durable" sera présentée du 13 mai au 1^{er} novembre 2009 à la Cité de l'architecture & du

patrimoine à Paris. 100 000 visiteurs environ devraient être séduits par les informations, débats, conférences, maquettes de projets sur ce thème. La Cité de l'archi-

tection & du patrimoine s'est engagée à reverser 1 % des recettes de la billetterie à la Fondation « pour contribuer de manière visible à ses efforts en matière de construction sociale écologique ». Par ailleurs, la Fondation a collaboré à un des volets de l'opération, un appel à idées auprès d'étudiants en architecture pour imaginer un habitat écologique et très social dont un des 3 projets lauréats sera construit.

*Cité de l'architecture & du patrimoine
Palais de Chaillot - 1, Place du Trocadéro 75116 Paris
www.citechaillot.fr*



© CAPA 2008-Photo Eric Morin

■ Des locataires en grande difficulté

Alors que Christine Boutin a annoncé des mesures sur l'expulsion, on sait d'ores et déjà que le chiffre 2008 des expulsions effectives devrait être à la hausse. Rappelons qu'en 2007, 10 637 expulsions avec intervention de la force publique ont été enregistrées. Plus du double qu'en 1998 où ce nombre était de 4 359. Par ailleurs, plus de 100 000 baux ont été résiliés à la suite de difficulté de paiement. Cette situation est très inquiétante car bon nombre de locataires sont de bonne foi mais demeurent en but à des difficultés réelles : maladie, chômage, décès, séparation. Des solutions devraient être trouvées en amont pour éviter ces mesures extrêmes, tout en préservant les droits des propriétaires. L'exclusion et la rue restent des drames violents pour des familles entières.



Manifestation contre la reprise des expulsions, le 16 mars 2009, place de La République à Paris

© Iyobias Dantloui

Interview

Favoriser la mixité sociale

Thierry Repentin, sénateur et rapporteur du budget logement, est également Président de l'Union sociale pour l'habitat (USH) qui représente 800 organismes Hlm. Il évoque la Loi de mobilisation pour le logement votée le 19 février et les enjeux actuels du logement social.

Quel regard portez-vous sur la Loi de mobilisation sur le logement qui a été votée mi-février ?

Je pense qu'elle n'est pas assez centrée sur le logement abordable, malgré la crise du pouvoir d'achat. Les locataires méritaient plus d'attention : l'abaissement des plafonds de ressources conjugué au changement de grille des surloyers aboutira à tripler certains loyers sans que les revenus des ménages concernés ne changent ! Un double point de satisfaction toutefois : d'une part, l'article 55 de la loi SRU a une nouvelle fois été sauvé ; d'autre part les parlementaires ont créé un droit de préemption au bénéfice du Préfet dans les communes qui refusent de construire des logements sociaux.

En tant que Président de l'Union Sociale pour l'Habitat, que pensez-vous de la vente des logements Hlm ?

À l'heure où nos concitoyens peinent tant à se loger pour un prix compatible avec leurs revenus, il n'est pas acceptable de réduire le nombre de logements sociaux disponibles. Je considère que tout logement vendu doit donner lieu à la réalisation d'au moins un nouveau logement Hlm. Ainsi, les bailleurs sociaux restent fidèles à leur vocation : offrir des logements de qualité à un loyer modéré à tous ceux que le marché exclut, notamment une partie grandissante des classes moyennes.

Comment peut-on améliorer la mixité sociale dans les quartiers d'habitat social et favoriser les parcours résidentiels afin d'éviter l'assignation à résidence ?

Favoriser la mixité sociale doit être un objectif pour tous les quartiers, et pas seulement pour les cités. Pour cela, il est indispensable de réaliser des logements sociaux partout où ils manquent. Favoriser les parcours résidentiels nécessite en outre de construire sur tous les segments de la chaîne du logement - logement très social, social, spécifique, libre... - et de favoriser le désenclavement des quartiers. Quant à l'amélioration de la mixité dans l'habitat social, elle passe surtout par une politique d'attribution maintenant une large ouverture sur la société. ■



Thierry Repentin

Construction, la dégringolade

368 609 logements construits en 2008, soit 15,7 % de moins qu'en 2007.



Source : ministère de l'Écologie

Rappel : l'engagement du Gouvernement était de 500 000 logements par an.



IKEA, 1 mois de collecte

Pour la troisième année, les magasins d'IKEA de France ont collecté en février 15 centimes d'euros lors du passage en caisse de chaque client détenteur de la carte IKEA FAMILY. Cette collecte d'un montant de 100 000 € permet d'équiper en mobilier Pensions de famille et Boutiques Solidarité.

Chèque du Don : somme record

L'opération Chèque du Don menée du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 28 février 2009 avec Groupe Chèque-Déjeuner a d'ores et déjà généré plus de 122 000 € de dons. Une somme deux fois plus élevée que celle collectée en 2008. Elle sera affectée à l'opération "2000 toits-2000 familles".

Brico Dépôt : nouveau partenaire responsable

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Brico Dépôt ne donne plus de sacs jetables mais propose à ses clients d'acheter 0,95 € des cabas réutilisables. 100 % de la marge sur le prix de vente sera reversée à la Fondation. Un don de 10 000 €, minimum.

■ GRANDE CAUSE 2009 POUR LE LOGEMENT (LE CHTI)

Le Chti, guide gratuit des bonnes adresses de la métropole lilloise, est édité depuis 35 ans. Une institution ! Chaque année, ses organisateurs choisissent une grande cause et invitent leur million de lecteurs à la



© DR

soutenir. En 2009, c'est la Fondation Abbé Pierre qui a été invitée. Le week-end des 21 et 22 mars, la distribution des 250 000 exemplaires sur la Grand-place de Lille s'est accompagnée d'animations diverses et d'appel à don (estimation : 80 000 €). La Fondation, bénéficiant d'un stand, a largement communiqué sur l'ouverture de son Agence régionale et sur les actions spécifiques qu'elle mène depuis longtemps en faveur des sans-abri et des mal-logés dans le Nord-Pas-de-Calais.

■ Pédaler avec la Caisse d'Épargne

La Caisse d'Épargne Nord-France Europe vient d'accorder une subvention de 7 700 € à la Boutique Solidarité de Valenciennes pour financer son "atelier Vélo". Un atelier de stockage, d'entretien, de réparation, afin d'organiser des vacances, des sorties en deux roues. L'inscription

des accueillis à des rallyes avec des clubs sportifs de la région permet la création d'une dynamique de groupe, une responsabilisation, une resocialisation, et une amélioration de la forme physique de chacun. Tels sont les buts de cette activité très appréciée des bénéficiaires.



© DR



© DR

■ Val-de-Marne : IKEA et But International pour une nouvelle Boutique

Après l'incendie de la Boutique Solidarité de Fontenay-sous-Bois, celle-ci s'est installée à Nogent-sur-Marne dans des locaux mis à disposition par la commune. Grâce aux partenariats avec IKEA et But International, ce nouvel accueil de jour, inauguré le 5 février, a été meublé et équipé de manière fonctionnelle.

■ Un bus pour les femmes en grande précarité

C'est en mémoire de sa sœur qu'un donateur, souhaitant rester anonyme, a financé l'achat et l'aménagement d'un bus dans le Loiret. Géré par l'association Imanis, partenaire de la Fondation, ce bus itinérant offre un espace intime et chaleureux pour que les femmes en détresse reprennent confiance en elles et en l'avenir en participant à différents ateliers d'esthétique, de coiffure, d'expression, de prévention-santé...

■ AGENCES IMMOBILIÈRES UNE INITIATIVE SOLIDAIRE

Une vingtaine d'agences ont déjà adhéré au label "Agence Solidarité Logement" qui consiste à reverser à la Fondation 1 %, de leur chiffre d'affaires sur les ventes immobilières. « *Je trouve cette initiative généreuse, éthique, morale, adaptée et d'actualité. Laissons parler le cœur des femmes et des hommes qui exercent ce métier et nous construirons des relations solidaires et durables. 1 % des honoraires cela peut être un challenge motivant pour un pied de nez à la crise et ajoute du sens à nos valeurs* », a confié un nouvel adhérent.



■ TROIS LÉGATAIRES POUR L'ABBÉ PIERRE

Valérie, 45 ans, domiciliée à Clermont-Ferrand a hérité d'une maison avant son mariage. Par donation, elle l'a léguée en nue-propriété à la Fondation. Jusqu'à son décès Valérie profitera des revenus de ce bien et en acquittera les frais. « *Un moyen, de soutenir toujours les actions de la Fondation* ». Paul, 72 ans, est veuf et retraité. Il vit sur la Côte d'Azur. Il a gratifié la Fondation par le biais d'une assurance-vie de la quotité disponible à savoir 50 % de ses biens. « *Je ne lèse pas mon fils et tends la main aux moins privilégiés, avec l'espoir d'améliorer leur vie* ». Geneviève, chercheuse, 58 ans, célibataire, sans héritier

confie « *j'ai réglé mes affaires en offrant par testament ma maison à la Fondation* ». Quant à Madeleine, veuve de mineur, 85 ans, locataire, elle a souscrit une assurance-vie au bénéfice de la Fondation, l'abbé Pierre l'ayant marquée très tôt dans sa vie. « *Je me souviens de son appel et je veux dans la mesure de mes moyens changer un peu la vie des défavorisés* ». À la Fondation, Jean-Marie Vieux est l'interlocuteur privilégié des personnes souhaitant léguer un bien.

■ Jean-Marie Vieux (à gauche) entretient des rapports très suivis avec les différents donateurs.

Legs, donations, assurances-vie... offrir la dignité en héritage



© DR

« *Il y a deux choses que l'on ne doit pas rater dans sa vie. Aimer et mourir.* » *Abbé Pierre*

Pour en savoir plus, demandez la brochure "Faire un legs ou une donation à la Fondation Abbé Pierre" par simple courrier. Vous pouvez également contacter :
Jean-Marie Vieux
 Fondation Abbé Pierre
 3, rue de Romainville
 75019 Paris
 Tél : 01 55 56 37 27
 06 23 25 93 78
 jmieux@fondation-abbé-pierre.fr



© DR



Il était une fois...

L'Abbé, bâtisseur des Cités d'urgence



■ En 1954 : l'opération "Cent francs pour l'abbé Pierre" aux magasins Le Printemps

L'appel du 1^{er} février 1954 de l'abbé Pierre et la vague de générosité qui en découle permettent de récolter en quelques semaines plus d'un milliard de francs de l'époque. Au même moment, rien qu'en région parisienne, plus de 800 000 personnes vivent sans abri, alors que le thermomètre affiche jusqu'à -15°. Le 5 février, l'Abbé lance un nouveau défi. Il convoque des entreprises du bâtiment sur un terrain de 4 hectares qu'il vient d'acheter grâce aux dons reçus, au Plessis-Tréville. Objectif : loger vite et pour pas cher tous les sans-toit qui risquent de mourir. L'Abbé supplie les professionnels de commencer la construction des maisonnettes sans attendre les permis de construire. Aucun

décali n'est supportable. Le chantier démarre avec l'aide des Compagnons. Des maisons de 38 m² sortent de terre, couvertes de tôles ondulées, avec l'eau courante et un chauffage au bois. Au bout de 65 jours, 51 petits pavillons sont prêts à accueillir les premiers habitants. 48 familles s'installent dans l'allégresse. La première cité d'urgence de l'abbé Pierre est née, elle est baptisée "Cité de la Joie". Le chantier se poursuit et 250 maisonnettes sont enfin disponibles le 18 octobre 1954.

« *Il y a des fourrières pour les chiens errants et rien pour les hommes qui couchent dehors ?* »

L'État, que l'Abbé n'a pas cessé de solliciter depuis son appel, apportera son soutien financier... une fois la Cité terminée ! Elle sera inaugurée par le ministre du Logement de l'époque, Maurice Lemaire. Peu importe, le financement servira pour d'autres car il faut construire encore et encore. La société Hlm d'Emmaüs, née peu avant, achète terrain sur terrain, à Argenteuil, Bezons, Sartrouville, Aulnay-sous-Bois... Pour bâtir partout en France, l'Abbé lance un concours national : "La construction de logements à 800 000 francs". L'État participera également à l'action d'envergure de l'Abbé et demandera aux communes de mettre des terrains à disposition pour participer à l'élan de construction. Bientôt les premiers Logements économiques de première nécessité (LEPN) verront le jour. 12 000 sortiront de terre dans 220 villes. Ce furent quasiment les premiers logements pérennes accessibles d'après guerre... ■